

Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les mères célibataires : où est le choix ?

« Sylvie a la joie de vous annoncer la naissance de sa fille Sylvette »

C'est à partir des années soixante, en coïncidence avec l'élévation du taux de naissances hors mariage qui caractérise cette époque, que l'on voit apparaître en Suisse le phénomène encore très minoritaire des femmes qui font le choix d'assumer seules une maternité. Depuis lors, le nombre de mères célibataires volontaires ne cesse d'augmenter. Qui sont ces femmes, qu'est-ce qui les pousse à s'engager dans une maternité différente, vivent-elles cette expérience autrement que les mères célibataires involontaires ? Deux importantes enquêtes ont été menées par des étudiantes de l'Institut d'Etudes Sociales de Genève sur les mères célibataires*. A travers plus d'une quinzaine d'interviews, on découvre que les termes même de mères célibataires « volontaires » ou « involontaires » demandent bien des nuances, tant le rapport des femmes à la maternité est entremêlé de non-dit et d'inconscient... au delà, ou en deçà, des décisions formulées.

La décision

De prime abord, la distinction entre mères célibataires volontaires (que nous nous permettrons d'abréger MCV) et mères célibataires involontaires (MCI) paraît tomber sous le sens : les premières sont celles qui ont désiré avoir un enfant, les secondes sont celles qui n'ont pas pris cette décision. C'est d'ailleurs en fonction de ce critère général qu'ont été qualifiées comme « volontaires » ou « involontaires » les 17 mères interviewées dans les deux travaux de l'Institut d'Etudes Sociales. Le premier, qui s'intitule « La mère célibataire et son enfant » comporte les interviews de sept mères dites MCI et de trois MCV ; le second travail, quant à lui, est centré sur le thème des MCV dont il recueille sept témoignages.

Certaines femmes ont donc désiré leur enfant, et d'autres pas. Cela paraît simple. Trop simple, quand on regarde de près le récit que donnent les mères célibataires de leur maternité. A quel moment ont-elles choisi d'avoir un enfant ?

Pour les unes, le choix existe en elles, inconsciemment ou non, depuis toujours. Pour d'autres, le choix est intervenu au moment où il ne leur restait plus beaucoup d'années devant elles pour « se décider ». Pour d'autres encore, le choix de l'enfant n'est apparu que dans la décision de le garder, lorsqu'elles se sont aperçues qu'elles



étaient enceintes. Sur les sept mères célibataires que l'on dit involontaires (ce terme, est-ce elles-mêmes qui l'emploient ? On l'ignore, malheureusement) une seule d'entre elles avoue n'avoir choisi à aucun moment : « J'ai réalisé que j'étais enceinte à quatre mois de grossesse, c'était impossible d'avorter. Le père de Jacques (son fils) a plus ou moins cru que je le coïçais : il n'avait pas envie d'avoir un enfant — c'est pour ça qu'il est parti ». Martine est la seule, des quinze femmes interrogées, qui ne laisse entendre à aucun moment un choix, que ce soit celui de l'enfant (si elle pouvait repartir à zéro, dit-elle, elle ne referait pas la même chose) ou celui du « célibat » (plus exactement : l'absence du père) qu'elle a trouvé douloureux pour son fils comme pour elle.

Où est la contrainte ?

Une seule femme sur quinze, une seule sur les sept mères dites involontaires... Que disent alors les autres ? Auraient-elles pu choisir, à un point ou un autre, de leur parcours ? Lorsqu'on parle des mères célibataires involontaires, ou de ce qu'on appelait, il n'y a pas si longtemps, les « filles-mères », on ne précise jamais où se trouve la contrainte, l'absence de choix : est-ce dans la maternité, ou dans le célibat ? Le développement de la contraception, d'une part, la — très relative — facilitation de l'avortement d'autre part, font que les mères célibataires de ces quinze dernières années (en zone urbaine en tout cas) sont beaucoup plus *célibataires* contre leur gré que *mères* contre leur gré. Et même le célibat n'est pas le terme qui convient : la plu-

part des MCI interrogées parlent de l'absence du père, ou même de quelqu'un avec qui partager, plutôt que l'absence d'un *mari*. Trois d'entre elles affirment même être contre le mariage ou la famille dans son sens traditionnel. Le schéma qu'évoquent les témoignages des MCI, c'est plus souvent celui d'une relation « maritale », soldée par un échec imprévu, directement causé ou non par la grossesse de la femme ; et, *parallèlement*, le choix (elles emploient toutes ce mot) de garder l'enfant, sachant ou non qu'elles devront l'élever seules. Curieusement, ce sont celles qui ont été abandonnées le plus tôt par leur compagnon qui laissent transparaître le choix le plus « délibéré » dans la mesure où elles savent *déjà* qu'elles devront l'élever seules. Germaine, 22 ans, a une fille de deux ans de « père inconnu » ; Joëlle, 25 ans, sitôt enceinte, n'a plus jamais revu le père de l'enfant ; Nicole, elle, n'avait jamais voulu avoir d'enfant avant ce qu'elle appelle « l'accident » : les trois disent pourtant toutes bel et bien qu'elles ont *choisi* de garder l'enfant, sachant qu'elles l'auraient seules. Les autres n'ont pas davantage gardé leur enfant « involontairement » : elles affirment elles aussi avoir désiré le garder lorsqu'elles ont su qu'elles étaient enceintes. Elles avouent en revanche n'avoir pas choisi d'être seules : « Lorsque j'étais enceinte, dit Denise, je pensais que j'allais vivre avec le père de Manuel » ; Florence, quant à elle, son histoire a commencé avec un homme, « ... et puis, la situation a changé ». Alexandra, enfin : « Quand il a appris ma grossesse, il y a eu une coupure entre nous deux, ça a été le drame des deux côtés

(...) « Il était là, vraiment là », dit-elle toutefois, lorsqu'elle a accouché.

Jamais il n'est question de fuite devant le mariage : la situation des mères célibataires ressemble beaucoup plus aujourd'hui à celles des mères divorcées ou veuves (ont-elles toujours choisi d'être seules, elles ?) qu'à celle des mères non mariées... qui vivent en couple. Ces dernières sont pourtant, elles aussi, des mères célibataires : mais elles ne sont pas seules. Beaucoup plus que le mariage, c'est l'existence ou non d'un couple qui différencie les mères les unes des autres. Ne sont-ce pas les « mères chefs de famille », dans toutes leurs acceptions, qui ont formé un peu partout des associations ?

Les choix inconscients

Ainsi, lorsqu'on passe aux témoignages des mères célibataires « volontaires », on est souvent étonné de ne constater que peu de différences d'avec l'expérience des MC « involontaires ». Valérie, 33 ans, avoue par exemple qu'avant de prendre la décision de garder l'enfant qu'elle portait, « ça a été les montagnes russes pendant trois jours (...) Si j'écoutais ma tête, je trouvais que c'était trop difficile (...) et puis si j'écoutais mes tripes, je me disais : mais tonnerre, bon, il est là, je n'ai pas 18 ans (elle en avait 33) je peux y faire face, je me sens mûre (...) » Wanda, 33 ans, a une petite fille de 4 ans : « Je connaissais le père de F. (sa fille) depuis six semaines quand je suis tombée enceinte. On vivait plus ou moins ensemble, mais six semaines ce n'est pas une relation. On s'est séparé avant que j'aie la confirmation de la grossesse ; il y a beaucoup de moments où j'aurais voulu essayer de vivre avec lui ». Nathalie, elle, dit avoir été surprise lorsqu'à 35 ans elle s'est découverte enceinte : elle croyait être stérile. « Je n'ai pas hésité une seconde à le garder, tout en sachant ce qui m'attendait ».

« Tombée enceinte », « surprise » : où est la différence entre ces mères « volontaires » et les autres « involontaires » ?

Les auteurs du mémoire sur les mères célibataires volontaires ont distingué à juste titre les choix conscients des choix inconscients. Parmi les sept femmes qu'elles ont interrogées, il apparaît que six d'entre elles avaient depuis longtemps envie d'un enfant, à des degrés divers de conscience : souvent, un manque de sérieux symptomatique dans leur contraception, une large part cédée aux hasards de la vie, font déceler dans l'histoire de ces femmes une envie d'enfant très présente, bien que souvent informulée. Dans plusieurs témoignages, on s'aperçoit qu'elles ont pu se dire mères « volontaires »... rétrospectivement : en analysant leur vie et leurs comportements, elles se rendent compte après être tombées enceintes qu'elles faisaient tout pour l'être depuis longtemps. Dans ce cas, la décision proprement dite, qui semble n'être intervenue que pour « garder » l'enfant, résulte d'un choix bien antérieur, aussi enfoui soit-il dans l'inconscient.

Le poids de l'âge

Parmi les mères célibataires volontaires, plus rares sont celles qui choisissent *et* d'avoir un enfant *et* de l'élever seule. Plus que dans aucun cas, la question de l'âge apparaît primordiale. Huit femmes sur dix qui font ce choix ont plus de trente ans. Et dans l'échantillon de l'enquête, la neuvième, Zoé, a eu son enfant à vingt ans... aussi pour une raison d'âge, se voyant mal dans une relation stable mais désirant coûte que coûte des enfants en étant jeune (une de ses amies, quand elle était petite, l'avait beaucoup marquée par la vieillesse de ses parents ; elle trouvait ça « horrible »). Pour la plupart, toutefois, c'est le plus souvent un sentiment de « maturité » qui leur vient peu à peu. Liliane : « Il me semblait qu'à 31 ans, avoir un enfant était raisonnable »... malgré l'insistance de son entourage, et même d'un médecin, pour qu'elle se fasse avorter. Béatrice, elle, avait pris la décision, après son deuxième avortement, que « si ça lui arrivait une troisième fois, c'était fini ». Ça lui est arrivé : « Je l'ai gardé sans une minute d'hésitation ».



Photo Bill Lowry

Jasmine, Danielle et Hélène paraissent des exceptions. Elles ont choisi à l'avance, avant la conception de l'enfant, d'avoir un enfant seules. Jasmine a tout organisé, dit-elle. A 37 ans, elle ne voyait pas de sens à sa vie (de toutes les femmes interrogées, c'est elle qui professionnellement, a le poste le plus prestigieux...) ; de son propre chef, elle a quitté le père de l'enfant trois mois après sa naissance, devant lui forcer la main dans cette décision.

Danielle, 26 ans, voulait un enfant. Avant d'être enceinte, elle s'est renseignée sur la condition des mères célibataires. Lorsqu'elle a attendu un enfant, c'est elle qui a refusé de vivre avec le père.

Hélène, enfin, 33 ans, est mère de deux enfants. Elle les a eus de l'homme qu'elle aimait : « Il existe, les enfants le savent, c'est ça l'important ». C'est la solitude qui lui a donné envie d'avoir des enfants....

La relation à l'argent

Il est impossible de généraliser les conditions de vie des mères célibataires, volontaires ou involontaires : de part et d'autre on trouve des conditions financières bonnes ou mauvaises, une relation à l'entourage satisfaisante ou tendue, l'optimisme ou le pessimisme face à l'existence, un statut bien assumé, ou au contraire porté avec d'innombrables difficultés.

L'inadéquation des termes de volontaire et involontaire y est toutefois pour beaucoup : si l'on affine les critères de « volontariat » dans les témoignages de ces mères, il ressort alors des correspondances plus nettes.

Les plus « volontaires » d'entre les MCV, Jasmine, Hélène et Danielle, ont les trois une formation professionnelle. Serait-ce donc, comme le constate souvent la littérature sur les MCV, que ces dernières appartiennent presque toujours à un milieu socio-culturel élevé ? « Elles exercent une profession qualifiée, souvent libérale, ce qui devrait leur permettre d'envisager l'éducation de l'enfant sans trop de difficultés pécuniaires ». Les propos de MCV nuancent quelque peu ce point de vue, cependant : Laurie par exemple gagne un salaire très modeste, dans une profession sans prestige, mais n'en demande pas plus du fait qu'elle « n'attache aucune importance aux choses matérielles ». Zoé, la plus jeune des MCV, n'avait pas de formation professionnelle quand elle a eu son enfant : elle s'est trouvée, depuis, un travail à mi-temps, dont elle est satisfaite.

On retrouve ici la question de l'âge : pour les mères célibataires plus âgées, en revanche, la plupart ont acquis — souvent sur le tard, et sur le tas — une formation professionnelle. Même parmi les MC qui ont pris la décision de garder l'enfant, une fois enceintes, on constate qu'aucune femme de plus de 28 ou 30 ans n'a fait ce choix sans assise financière minimum, alors que les plus jeunes, dans une situation relativement semblable, s'en sont moins préoccupées.

Il serait plus juste de dire que la femme qui s'apprête à être mère célibataire se sent souvent délogée d'une relation trop contraignante avec l'argent, par le fait de l'aisance... ou de l'indifférence. Les mères célibataires involontaires, en revanche, sont souvent prises à la gorge par des problèmes financiers, dont seule l'assistance de l'Etat peut les en tirer.

L'œil de la société

Les rapports avec l'entourage sont pour les mères célibataires étroitement liés, aussi, au « stade » où elles ont pris leur décision. Parmi les mères qui n'ont pu choisir que si elles gardaient ou non l'enfant, on rencontre deux perceptions différentes de

l'entourage. Denise, Alexandra, Florence et Valérie ne savaient pas qu'elles seraient seules pour élever leur enfant : or les quatre affirment avoir ressenti l'entourage de manière positive. « On admire notre courage », dit l'une d'entre elles. Six autres mères célibataires, qui ont quant à elles décidé de garder leur enfant en sachant qu'elles l'élèveraient seules perçoivent l'entourage de façon beaucoup plus négative : « Ça ne leur vient pas à l'idée qu'on a pu choisir », dit Nathalie. « J'ai l'impression que les gens attendent de moi un comportement irréprochable » dit Germaine. Enfin, les femmes qui ont délibérément décidé leur maternité « solitaire » sont souvent celles qui perçoivent l'entourage de la façon la plus négative : « Pour eux, dit Laurie, la mère célibataire, c'est vraiment la « séduite abandonnée » qui s'est fait avoir ». Au bureau d'Hélène, la naissance de son premier enfant n'a jamais été acceptée, et la seconde a déclenché une « révolution » ! Son chef prenait plaisir, raconte-t-elle, à l'appeler Mademoiselle devant tout le monde.

De deux choses l'une : soit les mères célibataires les plus « involontaires » gagnent la pitié de l'entourage, et donc sa bienveillance, soit elles sont simplement « déçues en bien », s'attendant plus facilement que les autres à la condamnation de leur entourage. A l'inverse, celles qui ont pris leur décision en plus grande connaissance de cause ont peut-être surestimé l'état actuel des mentalités, plus sévère qu'elles ne l'auraient cru, ou inspirent d'autant plus de désapprobation qu'elles *savaient* que leur enfant serait privé de père. Pitié ou réprobation, le fait demeure que pour les mères célibataires volontaires ou involontaires, l'opinion publique évolue moins vite qu'on pourrait le croire.

Des mythes à oublier

La différence entre MCI et MCV semble aussi floue dans d'autres domaines que la perception de l'entourage ou que la relation à l'argent. Les rapports avec le père, par exemple, sont très variables chez les unes et les autres, de la rupture définitive (provoquée par elle ou lui) aux contacts suivis. Pour beaucoup, il semble que la

notion de rejet soit primordiale : rejet des hommes ou par les hommes ; rejet du modèle traditionnel ou rejet d'une relation stable. Là encore, les extrêmes se rencontrent souvent : pour des raisons évidemment différentes, ce sont les mères célibataires les plus involontaires (lâchées au cours de leur grossesse) et les plus volontaires (qui n'ont laissé à l'homme qu'un rôle de « géniteur ») pour qui les rapports avec le père sont les plus inexistantes. Parmi les autres, il existe toutes sortes d'accords (plus ou moins tendus, plus ou moins suivis). On constate en tout cas, contrairement à un mythe assez répandu, que les mères célibataires involontaires n'ont pas comme seule obsession de se trouver un mari dans les plus brefs délais. D'après leurs témoignages, on constate au contraire que le rejet du modèle familial traditionnel existe autant parmi elles que parmi les mères célibataires volontaires.

Le temps, soi et les autres

Ceci n'empêche évidemment ni les unes ni les autres d'être confrontées à plusieurs difficultés propres à leur statut et leur situation. Pour une très grande majorité d'entre elles, c'est le manque de disponibilité, le manque de temps qui leur pèse le plus. Entre leur activité professionnelle — rendue inéluctable par leur situation — et leur charge familiale, qu'elles ne partagent pas et dans laquelle elles s'investissent, pour elle et leur enfant, d'autant plus que le père est absent — le « temps pour soi » est évidemment réduit à la portion congrue, plus encore que pour la plupart des autres femmes.

Le fait de porter la responsabilité seule est aussi un souci que révèlent les témoignages de mères célibataires, bien que l'on distingue assez nettement chez les mères qui ont dès le départ fait ce choix (avant la conception de l'enfant) une plus grande facilité à porter cette responsabilité. Il apparaît même pour plusieurs des mères célibataires volontaires que c'est, selon leurs vœux, un avantage d'être seule responsable de leur enfant.

L'attitude qui divise toutefois le plus nettement les mères célibataires volontaires et involontaires est celle de leur participation à des groupes de femmes dans la même situation qu'elles, comme l'association des mères chefs de famille par exem-

ple. Les femmes qui ont eu le sentiment de s'être laissées « coincer » par la maternité affirment presque à l'unanimité leur désir de s'évader de leur condition en s'entourant de gens qui ne leur servent pas de « miroir ».

L'imprévisible, toujours

En ce qui concerne, enfin, le rapport des mères célibataires avec leurs enfants, il semble que le clivage entre les MCV et les MCI soit, là aussi, peu net. Comme problème commun aux deux, les interviews font ressortir une certaine inquiétude de ne pouvoir fournir à l'enfant une image de père stable. La plupart des femmes interrogées disent qu'elles préfèrent attendre les questions de leur enfant sur leur situation plutôt que de les prévenir.

Le cas de Jasmine, à ce titre, est intéressant : mère célibataire volontaire — à bien des égards exemplaire — elle avait planifié sa maternité dans les moindres détails. Tout allait bien jusqu'au jour où Anna (la fille) s'est mise à pleurer en demandant de voir son papa. Jasmine ne s'y attendait pas du tout et a été très malheureuse de voir souffrir sa fille sans pouvoir lui donner ce qu'elle désirait. Depuis ce jour, Jasmine a dû changer totalement son attitude et envisager de reprendre contact avec le père, afin de « s'arranger d'une façon ou d'une autre ».

Lorsque l'enfant paraît...

Ce qui nous est apparu le plus frappant dans les deux enquêtes qui ont été menées auprès des mères célibataires est le caractère extrêmement subjectif de leur « volontariat ».

A situation exactement similaire, l'une se dira volontaire, et l'autre pas, particulièrement parmi celles qui ont été surprises par leur grossesse et ont décidé — après plus ou moins d'hésitation — de garder l'enfant. La plupart disent avoir *choisi* de garder l'enfant (une seule, encore une fois, dit avoir été obligée de le faire).

suite en page 23

* Chantal Fontaine et Michèle Dufournet, *Les mères célibataires volontaires*, travail de diplôme à l'Institut d'études Sociales, novembre 1981. Nancy Chollet et Laurence Cart, *La situation de la mère célibataire et son enfant*, travail de diplôme pour l'IES, juin 1982. Tous les prénoms cités sont fictifs.

Perplexité

Un homosexuel (célibataire) qui désire ardemment connaître les joies, interdites à ses semblables, de la paternité ; une mère célibataire (hétérosexuelle) qui a eu un enfant non désiré et qui regrette de ne pas avoir pleinement profité, vu les circonstances, de sa grossesse : voilà les personnages qu'a présentés récemment aux téléspectateurs d'Antenne 2 Pierre Leenhardt invité à l'émission littéraire de Bernard Pivot « Apostrophes » pour parler de son livre « Journal de grossesse d'un père célibataire », Presses de la Renaissance.

Cet homme et cette femme se rencontrent et décident de résoudre ensemble leurs problèmes. L'homosexuel va épouser la mère célibataire et reconnaître l'enfant ? Vous n'y êtes pas, ce serait trop simple. Il va lui en faire un autre, par insémination artificielle s'entend. Ainsi espèrent-ils faire d'une pierre deux coups : elle pourra vivre sans arrière-pensée une nouvelle expérience de gestation, et réévaluer sa précédente maternité ; lui pourra accéder à ce rôle de père dont il se sent frustré.

Le livre, a précisé l'auteur, ne raconte pas comment l'histoire se termine ;

là n'était pas l'essentiel. Quoiqu'il en soit, maints téléspectateurs auront éprouvé des sentiments mêlés en écoutant ses propos : émerveillement devant cette revendication passionnée de l'enfant de la part d'un homme, mais aussi malaise devant la tortuosité de l'aventure. Certains se seront en tout cas demandé si les pionniers en tous genres de « l'aventure parentale », qui se multiplient à notre époque, n'ont pas quelquefois tendance à oublier que l'enfant ne peut être traité ni en objet de consommation affective ni en phénomène expérimental. ●

S. L.

Au temps où on les appelait des « filles-mères »...

Agnès, la petite quarantaine, et une fille de quinze ans à la suite d'une grossesse « Ogino » accidentelle : elle raconte son histoire.

« Je séjournais à l'étranger et je ne me suis pas aperçue tout de suite que j'étais enceinte. Il faut dire que je cumulais inconscience et naïveté, et que j'étais très mal informée des choses de la vie. L'homme dont j'étais enceinte était marié et père de plusieurs enfants, ce qu'il m'a appris quand je lui ai annoncé ma grossesse. Il voulait bien s'occuper de moi, mais pas question de quitter sa famille. L'histoire classique. Et moi, je flottais. Je ne me rendais pas bien compte de ce qui m'arrivait réellement ».

Agnès se rend en Suède avec la ferme intention d'avorter. Matériellement, rien ne l'en empêche vraiment : elle a des amis à Stockholm, un peu d'argent :

« J'ai eu une sorte de blocage. Je me disais que je pouvais attendre encore un peu. En fait, je devais avoir une peur bleue d'avorter. Séquelles d'une éducation catholique ? Je n'en sais rien. Toujours est-il que je suis rentrée en Suisse sans avoir entrepris quoi que ce soit. J'ai vécu dans ma famille ; personne ne s'est aperçu de mon état ».

Ce n'est qu'au bout de six mois de grossesse qu'Agnès se confie à sa mère. Réaction classique, sa mère est horrifiée. Horrifiée par le déshonneur qui s'abat sur sa famille, horrifiée aussi, sinon plus, par le fait que sa fille ait envisagé un avortement.

Agnès accouche dans une sorte d'hôtel maternel, mi-clinique d'obstétrique, mi-pension pour jeunes filles ayant « fauté ». Les femmes y sont accueillies pour quelques jours ou quelques mois, le temps pour elles de reprendre des forces et de trouver du travail. Elles peuvent aussi travailler sur place, pour rembourser les frais occasionnés par leur séjour :

« Je n'y suis restée que le temps de mon accouchement, une dizaine de jours au total. Et pourtant, cette période reste gravée au fer dans ma mémoire. J'ai subi des humiliations qui dépassent tout entendement. Des vexations, un manque d'égards dans la salle d'accouchement, simplement parce que j'étais sans mari. Je n'imaginais pas que le mépris puisse atteindre de telles proportions. J'étais anéantie, en plein désarroi. On m'a forcée à faire baptiser ma fille dans la chapelle même de l'hôpital. Un scandale. »

« Pourquoi n'avez-vous pas accouché ailleurs, puisque vous aviez un logement, un travail régulier ? Vous aviez droit à un con-

gé maternité de quatre semaines qui vous aurait largement donné le temps de vous remettre sur pied ? »

« Je ne savais pas que les maternités ordinaires étaient ouvertes à tout le monde. Je me sentais tellement coupable d'avoir enfreint les règles morales que je ne me reconnaissais aucun droit. Je n'étais pas « honorable », il me semblait presque normal d'être mise au ban de la société. »

« Les mouvements de femmes m'ont donné le courage de m'affirmer en tant que femme, et en tant que mère. »

Et puis, Agnès va bientôt être confrontée à l'Etat. L'Etat qui se préoccupe du produit du ventre des femmes non mariées. Avant d'accoucher, elle est convoquée par le tuteur général qui ouvre un dossier. Elle est fichée, comme un malfaiteur. On lui attribue un tuteur d'office. Pourtant, elle est largement majeure :

« La ville comptait cinq tuteurs, qui se partageaient les « cas » par tranche alphabétique. Celui qui s'occupait de moi était assez correct. Il m'a, bien sûr, posé les questions les plus diverses sur ma vie, sur mon travail. J'ai été sous tutelle exactement pendant une année. Une assistante sociale, qui avait, au préalable, enquêté sur ma moralité auprès de mes voisins, me rendait visite assez régulièrement et toujours à l'improviste : elle voulait se rendre compte si je m'occupais correctement de ma fille... on s'attend à tout de la part d'une femme de « mauvaise vie », non ?

Socialement, affectivement, j'étais démolie. J'ai porté mon enfant dans la honte et j'ai caché son existence comme une tare. Le fruit du péché... c'est ancré plus profondément qu'on ne le pense. Heureusement que je suis quelqu'un de solide : j'ai remonté la pente rapidement. »

Agnès gagne relativement bien sa vie. Elle met sa fille en crèche. A l'époque, il y en avait encore moins qu'aujourd'hui. Commence alors une vie très difficile, dont la double journée de travail n'est qu'un exemple parmi d'autres. Agnès s'approche bientôt des groupes de femmes dont elle se sent particulièrement proche et milite dans leurs rangs. Elle écoute parler les femmes :

« Leur discours a, peu à peu, changé l'image que je me faisais de moi-même. J'ai compris que leur vécu n'était guère différent du mien et elles m'ont donné le courage de m'affirmer en tant que femme, en tant que mère. »

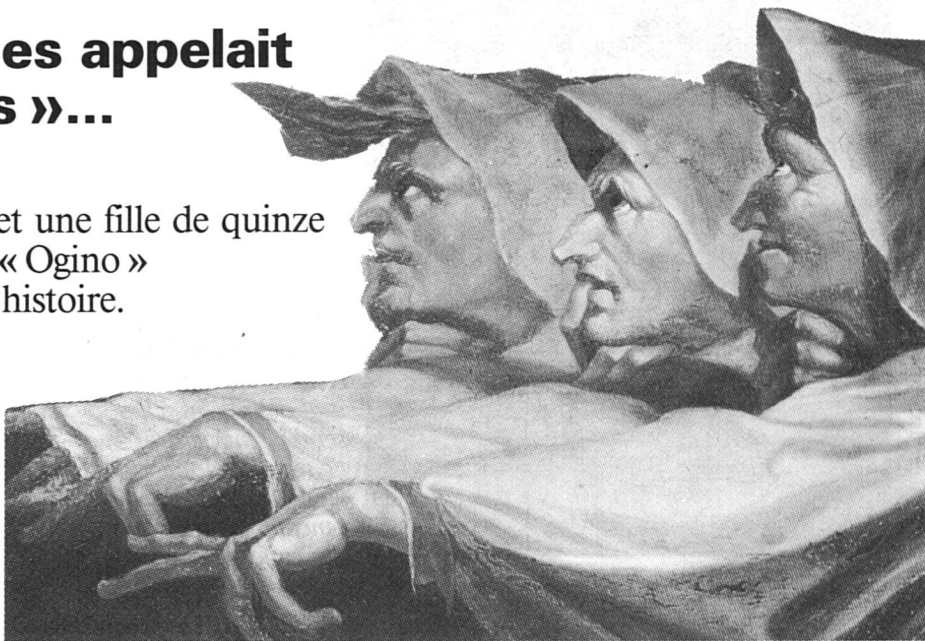
« Votre fille a-t-elle subi des vexations en raison de votre célibat ? »

« Bien sûr. Les enfants sont durs pour l'enfant « différent ». Ma fille a été frappée plus d'une fois. Mais elle n'est jamais devenue le souffre-douleur de ses camarades : elle se sentait forte à cause de mon attitude sans équivoque. Je lui ai donné les moyens de se défendre et elle s'en est bien servie ! »

« Et aujourd'hui ? »

« Ma fille est autonome, équilibrée. En raison de mon évolution personnelle, j'ai beaucoup plus de peine à l'assumer maintenant qu'auparavant. J'en ai parfois « ras-le-bol » de vivre ma vie de femme, mon désir de liberté entre parenthèses. C'est très dur, de porter seule tous les problèmes, de prendre seule toutes les décisions... Je voudrais parfois pouvoir m'évader. Pourtant, j'aime ma fille... »

Eliane Daumont



Les trois sorcières de Füssli, Kunsthaus Zürich.